

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2837

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 16° Sa capacité à assurer son approvisionnement alimentaire grâce à la production locale française. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de défendre notre agriculture grâce à un approvisionnement français et local, condition de notre souveraineté alimentaire. Cet amendement répond à un double objectif : garantir un revenu digne aux agriculteurs et préserver la souveraineté alimentaire française. Le monde agricole est un secteur dans lequel les acteurs sont très interconnectés. Les Chambres d'Agriculture encouragent ces derniers à se réunir pour optimiser leur activité, face à la concurrence. Cette très forte interconnexion entre les acteurs locaux nécessite alors de raccourcir les circuits et favoriser la consommation locale. C'était d'ailleurs un des objectifs du plan « de la ferme à la fourchette » adopté par la Commission Européenne. Garantir la souveraineté alimentaire, c'est soutenir la production et l'emploi. La production d'abord, grâce à la structuration des filières agricoles et la transformation des modèles de production pour mieux répondre aux attentes du consommateur. Ainsi, la proximité entre le producteur et le consommateur final permet une meilleure satisfaction des acheteurs finaux et assure aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes. Selon un article de La Montagne, les apiculteurs cantaliens sont très tournés vers les circuits-courts. Cette production à destination des consommateurs locaux leur permet ainsi de résister à la baisse des prix mondiaux de miel et de survivre face à la concurrence étrangère.

Les circuits courts diminuent les coûts de transport et favorisent un revenu digne pour les

agriculteurs. Ce changement de paradigme est d'ailleurs de plus en plus favorisé par les agriculteurs avec près 10 000 marchés en plein air en France, ce qui représente les produits d'une exploitation agricole sur quatre. Certaines régions, comme l'Occitanie, développent d'ailleurs des programmes de soutien pour garantir les circuits-courts. La DRAAF Occitanie met en place et finance un Projet Alimentaire Territorial visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité du culturelle du terroir et la cohésion sociale.

Inscrire dans ce projet de loi, notre volonté de compter sur la production locale, c'est envoyer un signal fort et montrer que la production agricole française est primordiale et centrale dans nos enjeux de souveraineté.